



COMMUNE DE VIOLAY
42780 LOIRE

COMPTE-RENDU N° 2009/08 DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 octobre 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

Etaient présents :

M. SERRAILLE Michel
M. RODET Pierre
Mme GIROUD Sylvie
M. PERRIER Georges
M. BESSON Gérard
M. CHAVEROT Jean-Marc

M. DUTOUR Joseph
M. PALAIS Jean-Claude
M. BRUEL Jean-Marc
Mme BISSAY Monique
Mme D'ELIA Ghislaine

Excusée :

Mme DENIS Marie-Claude
M. REY Vincent
M. VIAL Gabriel

⇒ **Approbation du compte-rendu de la réunion du 17.09.2009**

⇒ **Grippe A**

Madame le Maire signale que deux cents masques ont été achetés pour les différents services communaux. Des distributeurs de papier ont été installés à l'école, ainsi que des gels hydro alcooliques pour les mains à la mairie.

Dans le cadre de la campagne de vaccination, FEURS sollicite des bénévoles pour tenir des permanences administratives. Les habitants de VIOLAY seront convoqués par la CPAM sur FEURS. Un appel sera lancé le 06 novembre, lors de la réunion d'information.

⇒ **Local M. JACQUEMOT**

Madame le Maire informe l'assemblée que M. JACQUEMOT Pierre accepte de louer à la commune son local situé au rez de chaussée, Place du Monument afin d'y installer l'esthéticienne.

⇒ **EHPAD**

Madame le Maire explique qu'elle est allée avec M. PERONNET, directeur, à une réunion à ST-ETIENNE où elle a rencontré le Conseil Général et la DDASS dans le cadre du renouvellement de la convention tripartite. Un poste d'infirmière supplémentaire a été accordé par la DDASS. Par contre le Conseil Général ayant un budget de rigueur, il sera difficile d'obtenir une augmentation des crédits au moins pour 2010.

Mme le Maire signale qu'un compromis a été signé avec la famille COUBLE et Mlle LIGOUT en vue de l'acquisition de leur parcelle respective. Ces deux jardins attenants permettront dans un premier temps de disposer d'un espace vert afin d'agrémenter les sorties des résidents de la maison de retraite. Ils pourront à terme être utilisés dans le cadre d'un agrandissement des locaux.

⇒ **Personnel voirie & Bâtiments communaux**

M. Christophe CLUZEL a présenté sa démission, ayant trouvé un emploi sur contrat à durée indéterminée. Il était recruté sur un CAE (Contrat d'accompagnement à l'emploi) et la commune bénéficiait d'une prise en charge de l'état de 48 % pour 32 heures hebdomadaires.

M. LATOUR a été embauché en remplacement sur un CAE d'une durée de un an, renouvelable. L'aide de l'état représente 90 % de la dépense pour 35 heures hebdomadaires.

L'augmentation de cette aide a permis d'embaucher M. Yann BAUDET. Un contrat de travail de trois mois a été signé avec l'intéressé pour 20 heures hebdomadaires. Il est affecté à l'entretien des bâtiments.

M. Tanguy GENILLEAU a été recruté à partir du 12 novembre prochain sur un CAE, à raison de 20 heures hebdomadaires. Une aide de 90 % sera accordée à la commune pour financer la dépense correspondant à cette embauche.

⇒ **Voirie**

M. SERRAILLE liste les travaux effectués récemment sur les chemins :

Rue St Roch : cette réfection a été réalisée en urgence, la chaussée manquant de s'écrouler suite à l'orage d'une grande violence de début septembre qui a soulevé la plaque entière d'enrobé.

Le chemin de Mme et M. CHASTAGNER et le chemin de la ferme Collier ont été rénovés cette semaine dernière.

Il reste le chemin d'accès de M. Pascal VERNE à faire rapidement.

Il présente ensuite à l'assemblée le programme voirie 2010 :

✓ Chemin de la chapelle le long du cimetière, avec élargissement de l'entrée chez les Ets Rochebillard et Blein afin de protéger le mur de la Chapelle St Roch

✓ Chemin de la Poyat, M. GIRAUD

✓ Chemin « Chez Boidon » (reprofilage + bicouche)

✓ Chemin « Lotissement Perret »

✓ Lotissement de la Doua, point à temps

✓ Chemin de la Truche à Echansieux

✓ Chemin de la Tour Matagrín,

✓ Chemin pour lotissement LAFAY

Il faut rajouter comme chaque année les trous à boucher sur l'ensemble de la voirie.

⇒ **A 89**

Mme le Maire explique qu'elle a déclenché la procédure de péril imminent concernant la maison de la famille RURANGE, suite au passage de deux experts qui préconisaient l'évacuation des lieux dans les plus brefs délais. Un expert a été missionné par le tribunal administratif. Celui-ci est venu se rendre compte sur place de l'état des lieux. Il apparaît que celui-ci est plus mesuré dans ses propos, il devrait adresser son rapport sous dix jours.

⇒ **O.M.**

Mme le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier les sacs poubelles ne seront plus ramassés. Des containers ont été proposés aux ménages. Cependant, cela peut constituer un problème pour les personnes qui habitent en étage. Il conviendrait donc de mettre en place des containers communs. Pour ce faire, M. Gabriel VIAL a réalisé une étude avec le groupe de Développement Durable et des containers communs seront implantés de façon très ciblée et règlementée.

⇒ **Hôtel PERRIER**

Des réunions auront lieu dans le cadre du COCA et de la réflexion sur le tourisme et l'aménagement de la commune. M. & Mme CLOT y seront associés.

⇒ **Station d'épuration**

Suite à une réunion avec le bureau d'études PVI, une rencontre a été organisée avec les agriculteurs au sujet de l'épandage des boues et ceux-ci ont accepté de continuer l'exploitation des boues liquides.

Dans le cadre de ce projet, il a été demandé de reprendre les dossiers concernant la télésurveillance des stations de relevage et la récupération des eaux de sources, travaux préconisés dans la DUP d'Echancieux.

Aujourd'hui, on ne peut pas se soustraire à ces travaux. De ce fait, les dossiers seront réactualisés et les demandes de subventions sollicitées auprès du conseil général et de l'agence de l'eau.

Le conseil municipal donne un avis favorable.

⇒ **Adhésion de la Commune au SMAELT**

Mme le Maire signale qu'elle a demandé l'adhésion de la commune au SMAELT (syndicat des eaux du bassin versant de Fontbonne). En effet, on ne peut obtenir des subventions à l'Agence de l'eau que par le biais d'une adhésion à un syndicat.

Or, des travaux sont nécessaires et obligatoires concernant la Pothière d'une part, ceux-ci étant estimés à 100.000 €. D'autre part, la mise en dérivation des plans d'eau deviendra obligatoire en 2014 et l'étang de Fontbonne est concerné par ces dispositions.

Madame le Maire précise qu'elle sollicitera une subvention aux ASF pour la Pothière car ces travaux rentrent dans le dossier « environnement » concernant la protection des écrevisses à pattes blanches.

⇒ **Zone artisanale**

Le bureau d'OXYRIA a été désigné comme maître d'œuvre lors de la dernière réunion travail sur le dossier.

Mme le Maire signale qu'elle se renseigne sur la possibilité de construire des ateliers partagés de manière à proposer une solution aux artisans qui n'ont pas les moyens de s'installer. Il conviendra de demander une étude au SIEL sur la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques, ce qui permettrait de financer l'opération dans son ensemble.

Une offre d'achat avait été faite au propriétaire du terrain limitrophe au prix estimé par les domaines, mais il ne désire pas donner suite au prix proposé (3,50 €/m²). Cette affaire reste donc en suspens.

⇒ **Lotissement**

Suite à l'appel d'offres lancé pour la recherche d'un bureau d'étude qui se verra confier la maîtrise d'œuvre, deux offres ont été sélectionnées :

SCP PIGEON-TOINON.....	32 388 € HT
REALITES.....	32 650 € HT

Mme le Maire propose de retenir PIGEON-TOINON qui s'est notamment déplacé sur le terrain.

LE CONSEIL MUNICIPAL approuve et décide de retenir la SCP PIGEON-TOINON.

⇒ **Tour matagrin**

Le dossier de demande de subvention concernant la restauration de la tour avait été déposé par l'ancienne équipe auprès de la Région par l'intermédiaire du Pays, auprès de l'Etat au titre du 1 % paysager A 89 et au Conseil Général dans le cadre du CTD .

Cependant, en ce qui concerne la Région, celle-ci a purement et simplement classé le dossier en le jugeant irrecevable car on était dans l'impossibilité de donner une date de

commencement des travaux. En effet, la commission du 1 % n'était pas constituée et ne pouvait donner son accord pour sa partie.

Mme le Maire signale que ce projet a donc été à nouveau présenté et elle explique qu'elle est allée le soutenir auprès du Pays. Elle précise que l'aménagement du pique-nique a été ajouté au dossier.

Une nouvelle demande sera faite au Conseil Général et notamment au Comité du Tourisme.

Par ailleurs, Madame le Maire signale que France Télécom exploite la tour et qu'aucun accord n'a été passé depuis que l'on est propriétaire des lieux. Un bail annuel de 800 € est proposé pour la location d'une surface de 500 m².

Le conseil municipal approuve le bail à passer avec France-Télécom.

⇒ **Salle Marius GROS et Salle des sports**

Mme le Maire signale que la salle Marius GROS et la toiture de la salle des sports seront réalisées en 2010. Une dérogation a été sollicitée pour que les travaux se réalisent rapidement et avant les arrêtés attributifs de subvention.

Le Directeur d'EDF est venu rencontrer Mme le Maire en Mairie. Celui-ci a trouvé qu'il s'agissait d'un bon projet, intéressant.

Madame le Maire signale qu'il est prévu un remplacement de la toiture et la pose de panneaux photovoltaïques intégrés (garantis 20 ans), ce qui permet un renforcement minime de la charpente. Des économies d'énergie (gaz) importantes devraient être réalisées grâce à l'isolation du plafond.

Avec la revente à EDF le projet s'autofinance en quasi totalité. Le dossier est lancé et les subventions ont été sollicitées.

Les travaux concernant l'intérieur de la salle des sports se feront plus tard et suivant les possibilités du budget.

⇒ **L'école**

Mme et M. COLLON ont prévu de déménager mi-novembre. Leur appartement sera rafraîchi par M. BAUDET avant d'être loué en gardiennage.

Cinq ordinateurs ont été donnés par le Conseil Général et seront installés dans la salle multimédia.

⇒ **Cimetière**

Le mur du nouveau cimetière est terminé, le gazon est semé. Restera donc le mur de l'ancien cimetière à reprendre en 2010.

⇒ **COCA**

La commune a lancé un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement global du village.

Deux bureaux d'études ont présenté une offre pour l'étude de base :
APTITUDE & AMENAGEMENTS et OXYRIA.

M. BUONO du C.G. est venu pour le dépouillement des offres.

Mme le Maire a souhaité mener une réflexion pour aboutir à une étude élargie du développement touristique et économique, ainsi qu'au niveau du commerce, des artisans, des agriculteurs. Aujourd'hui, la commune ne peut pas se permettre de vivre sur ses acquis et nous devons chercher d'autres débouchés pour l'aider à s'épanouir.

Elle explique que le bureau d'études Aptitude & Aménagement qui s'est vu confier récemment la procédure du PLU, a présenté une option qui correspond tout à fait à ses attentes : il s'agit d'une démarche par projets. Ses références dans les opérations qu'il a réalisées sont assez intéressantes: les Foreziales à Montrond les Bains, le Casino et la filière bois de Noirétable par exemple. En plus d'une démarche COCA simple, il semble extrêmement intéressant d'avoir une vision globale sur l'avenir de notre commune et la participation de la population aux diverses réunions, comme le préconise ce B.E. est un plus indéniable.

L' étude du COCA sera subventionnée à 50 % par le conseil général (14.500 €).

LE CONSEIL MUNICIPAL approuve l'offre d'Aptitude et Aménagement complétée par l'option projets.

⇒ **Petite Enfance**

Mme le Maire signale que l'on est obligé de passer en centre de loisirs car la garderie compte plus de sept enfants pendant plus de 14 jours par an. Il faut donc une directrice, responsable pénalement, et respecter un certain cahier des charges. Aujourd'hui on n'a plus le choix ou c'est la fermeture pure et simple de la garderie.

Pour ce faire, il conviendrait de mutualiser les moyens avec le centre de loisirs de Bussières qui propose des activités jusqu'à 18 ans. Une rencontre a eu lieu avec la Responsable qui est tout à fait d'accord de fusionner avec VIOLAY. Une réunion avec les deux municipalités et les responsables devrait avoir lieu dans les semaines à venir.

⇒ **Contrat de rivière Rhins Rhodon Trambouzan**

Madame le Maire présente à l'assemblée la version définitive des statuts du Syndicat. Il y a 1 représentant titulaire et 1 suppléant pour la commune de VIOLAY, les sièges sont répartis pour moitié au prorata du nombre d'habitants et au linéaire de cours d'eau. Mme le Maire fait partie de la commission des retenues d'eaux. L'adhésion de la commune sera d'environ 400 € la première année et 1 700 € les années suivantes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve les statuts et désigne Mme le Maire comme représentant titulaire et Gabriel VIAL comme suppléant.

⇒ **Adhésion de la ville de St-Etienne au Siel**

Madame le Maire propose à l'assemblée de donner son accord pour l'adhésion de la ville de St-Etienne au SIEL.

LE CONSEIL MUNICIPAL donne un avis favorable et approuve.

⇒ **Appellation du nouveau lotissement et suppression du budget « lotissement Blanc »**

Le conseil municipal supprime le budget lotissement Blanc, celui-ci étant totalement terminé.

Madame le Maire demande à l'assemblée de réfléchir sur une appellation du nouveau lotissement afin d'en discuter lors de la prochaine réunion et surtout la communiquer au percepteur.

⇒ **Groupement des commerçants**

Dans le cadre de l'opération « A deux pas, mon commerçant, mon environnement », auxquels 3 commerces ont participé, une soirée de clôture se tiendra le **04 novembre à ROANNE** – cocktail, entraînement des joueurs professionnels de la Chorale de Roanne Basket – tirage au sort...

⇒ **HELIOSE**

Une réunion a eu lieu à la communauté de commune avec Héliose, une association qui oeuvre au développement des énergies renouvelables et à la promotion de l'efficacité énergétique solaire, bois, isolation, éclairage, maisons passives, habitat climatique, aides financières. Elle mène des actions en direction des particuliers, des entreprises et des établissements publics.

Madame le Maire explique qu'elle est allée visiter le Site de MOS à MABLY où les ordures ménagères sont enfouies. Les gaz émis par la fermentation des déchets sont également récupérés grâce à des canalisations. Ils sont ensuite utilisés comme source d'énergie dans les fours de l'entreprise voisine (une briqueterie). Les déchets ménagers ne sont pas triés, ils devraient l'être à terme. La question sur la nécessité d'ouvrir un nouveau centre à St-Priest la Roche reste posée et ne paraît pas judicieuse.

⇒ **Réunion du 06 novembre**

Mme le Maire rappelle la réunion d'information à la population qui aura lieu **le 06 novembre prochain à 20 h à la salle Joannès Dussud**. Elle demande à M. CHAVEROT et M. BESSON de prévoir un résumé sur les problèmes des agriculteurs concernant le lait.

⇒ **Remembrement agricole (100 ha par jour)**

Dans le cadre de l'aménagement foncier, un remembrement agricole est organisé. Il va durer 20 jours. Cinq personnes de la commune participent à cette tâche (Laurent DUTEL, Gisèle TRIOMPHE, Robert MUZELLE, Gérard BESSON et Pascal VERNE) et classent les terrains.

Madame le Maire propose de verser une participation aux frais d'essence et de nourriture à cette commission en se basant sur les aides accordées par les communes concernées : 300 €.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

⇒ **Vogue**

Mme le Maire s'interroge sur le devenir du lundi de la fête. Elle fait remarquer qu'il n'y avait pas beaucoup de monde tout le long de la course cycliste. Les Violaysiens travaillent désormais le lundi car les entreprises ne ferment plus.

Il serait bon de s'interroger sur l'organisation future de la vogue en général : Avancer la course cycliste au samedi après-midi afin de proposer une animation et terminer la fête par une grande soirée de clôture le dimanche soir ? La question est posée.

⇒ **Communauté de communes**

Site internet

M. Georges PERRIER explique qu'un site est mis en place moyennant 150 € par an. Une formation de 450 € par personne sera dispensée pour deux personnes. Il y aura un lien vers les associations qui le souhaitent.

Les associations seront informées de cette nouveauté. Il y a deux communes pilotes : BALBIGNY & VIOLAY.

La commission du bulletin se chargera de ce site.

⇒ **Numérotation des maisons**

Dans un premier temps, l'étude répertorie tous les chemins, ceux qui ont une dénomination et ceux qui n'en ont pas. Il faut donc nommer certaines rues, ensuite regarder les panneaux manquants.

Des devis seront ensuite demandés. Cette opération est onéreuse en raison du prix élevé des plaques. Il sera bon de se renseigner au niveau des subventions accordées. Une participation pourrait éventuellement être demandée à la population concernant le coût des numéros de maison (entre 11 et 15€).

L'intérêt de cette démarche est double : pour la poste et surtout pour les secours, notamment en campagne. L'étude devra déterminer le coût global d'une telle opération, et la pertinence de cette opération discutée.

⇒ **Madone**

Madame le Maire signale que M. GARIN a fait gracieusement 45 h de travail pour la restauration de la Madone. M. DUCREUX a également repeint la vierge bénévolement.

Madame le Maire les remercie très sincèrement.

⇒ **Aire de jeux**

Mme BISSAY remet à Mme le Maire le cahier des charges qu'elle a établi :

Agrandir et modifier l'espace jeux

Sécuriser le nouvel espace jeux en particulier vis-à-vis de la RD

Installer des jeux adaptés jusqu'à 12 ans

Retirer ou réparer les jeux existants devenus inutilisables ou endommagés

Créer un espace de stationnement

⇒ **Téléthon**

Monsieur BRUEL présente le programme des manifestations concernant le téléthon :

- * vendredi 04 décembre : soupe aux choux
- * samedi 05 décembre : concours de boules des sociétaires

- * samedi 12 décembre : matchs de basket
concours de belote club de l'amitié.

⇒ **11 NOVEMBRE**

La cérémonie au monument aux morts aura lieu à 11 Heures 30.

La prochaine réunion est fixée le 24 novembre à 20 heures

La réunion à la population aura lieu le 06 novembre 2009 à 20 heures
salle J. DUSSUD

Fait en Mairie, le 30 .10.2009,

**Le Maire,
Véronique CHAVEROT.**